



Union Syndicale SNUI-SUD Trésor Solidaires Section de la Réunion

CFP de Saint Denis Ouest - 1 rue Champ Fleuri – 97490 Sainte Clotilde

Union974@snuisudtresor.fr

[Http://www.snuisudtresor.fr/reunion/](http://www.snuisudtresor.fr/reunion/)

Saint Denis, le 22 février 2011

Pascal Valiamin
Secrétaire départemental
A
Monsieur Philippe Parini
Directeur Général des Finances Publiques
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Directeur Général,

Le 04 octobre 2007, soit cinq mois après l'annonce de la fusion DGI/DGCP par le Président de la République, le ministre du budget et des comptes publics, Eric Woerth a choisi l'option la plus difficile et la plus risquée, celle de la fusion globale des deux administrations. Le 04 avril 2008, la création de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) était actée.

Depuis l'annonce de la fusion, les directions centrales et locales imposent aux agents et aux organisations syndicales un calendrier absolument intenable pour créer les différents services issus de la fusion et plus particulièrement les S.I.P (Services des Impôts des Particuliers), structure emblématique de la fusion.

Au plan national, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a régulièrement dénoncé les difficultés générées partout par les S.I.P et demandé un étalement du calendrier de leur mise en place.

A ce jour, trois S.I.P ont été créés à la Réunion : Saint-Benoît (décembre 2009), Saint-Paul et Saint-Pierre (décembre 2010). Si les difficultés importantes sont certaines à Saint-Benoît, à Saint-Paul et à Saint-Pierre, c'est le capharnaüm et l'effondrement. Le contexte local et l'originalité de ce département français d'outre-mer n'ont pas été pris en compte dans la mise en place de ces structures.

La Réunion est le plus peuplé des départements d'outre-mer (plus de 810 000 habitants, soit autant que la Guadeloupe et la Martinique réunies) et présente des indicateurs socio-économiques catastrophiques : 52 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 817 euros par mois. Le taux de chômage officiel dépasse les 24 %. Depuis 2005, il est brutalement reparti à la hausse à la faveur de la crise en 2008 (+ 17 %). Le nombre de bénéficiaires du RMI est particulièrement important : plus de 68 000, dont beaucoup de jeunes. Le département est dans une impasse sociale sérieuse. Le tissu économique est émietté et fragile : 34 000 petites entreprises dont à peine 2000 emploient plus de 10 salariés.

Dans ces conditions, le service public de proximité prend tout son sens et sa valeur. Beaucoup de nos concitoyens n'ont pas de compte bancaires, de revenus fixes, et de visibilité économique. Ils se déplacent souvent pour payer en numéraire et en plusieurs fois au gré des revenus perçus. Nous vous soulignons également que le département compte plus de 110 000 illettrés et il est donc difficile pour eux d'utiliser les moyens modernes de paiement et de faire des réclamations écrites.

L'administration doit être en capacité de proposer un service public de qualité à la population réunionnaise.

La création de ces S.I.P a révélé toutes les carences et les insuffisances du département en matière d'accueil du public et de service public. Ces S.I.P sont des juges de paix qu'il faut savoir entendre. L'ouverture des S.I.P de Saint-Paul et de Saint-Pierre a généré une monstrueuse pagaille avec des délais d'attente interminables. Des centaines de personnes ont fini par quitter les lieux sans avoir pu approcher le centre. Depuis le mois de décembre, ces services ont connu régulièrement des fermetures prématurées en raison d'un manque d'agents pour recevoir cette foule. Certaines trésoreries sont obligées de fermer leurs portes. Le Guichet Fiscal Unique et l'accueil fiscal de proximité ne fonctionnent pas dans les S.I.P, les C.D.I et les trésoreries. Le niveau d'alerte dans tous les services du département a atteint son degré le plus élevé. Monsieur le directeur général, nous vous assurons que les conditions de sécurité ne sont plus réunies pour exercer nos missions.

Dans un tel contexte, la création des deux S.I.P de Saint-Denis au 1er décembre 2011 est une opération hautement périlleuse. En effet, des travaux d'envergure vont être entrepris dans le bâtiment (en piteux état) censé accueillir ces services.

En créant un S.I.P provisoire dans un autre site (immeuble Futura, Saint-Denis Est), l'administration va imposer aux agents et aux contribuables plusieurs changements de site en peu de temps. Le coût de ces opérations sera important. De plus, les locaux de Futura (Saint-Denis Est) ne sont pas conçus pour recevoir autant de personnes sur une période aussi longue.

La période de travaux sur le site de Champ-Fleuri sera longue. Les contribuables seront reçus dans des modulaires inadaptés à la foule immense attendue. L'administration engage sa responsabilité devant un tel projet qui ne réunit pas les conditions élémentaires de sécurité tant pour les agents que pour les contribuables. Il est impensable de créer deux S.I.P sur la même commune dans des sites distincts. Le Guichet Fiscal Unique deviendra un chemin de croix pour les contribuables dionysiens.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires vous demande de revoir le projet dans sa globalité. Par rapport aux enjeux et à l'état pitoyable des deux sites actuels de Saint-Denis, il serait pertinent d'édifier un bâtiment neuf à Champ-Fleuri où l'administration est propriétaire. Les travaux de rénovation coûteront plus chers à terme car l'immeuble est particulièrement délabré par endroit.

Nous vous demandons surtout de reporter la création des S.I.P de Saint-Denis à l'achèvement de l'édification du nouvel immeuble ou à tout le moins au terme des travaux de rénovation envisagés, soit à la fin 2013. Il est de votre responsabilité, monsieur le directeur général, de prendre en compte la situation particulière de la Réunion. Le flux important dans la réception physique à la Réunion est un phénomène durable et structurel. Vous devez en tenir compte dans votre approche car le service public ne doit pas tourner le dos aux citoyens de l'île de la Réunion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal Valiamin,
Secrétaire départemental

Pièces annexes :

- Courrier de la section locale du 24 octobre 2010 demandant le report de la création des S.I.P de Saint-Denis
- Articles de presse sur les S.I.P de la Réunion
- Articles de presse sur les problèmes de la trésorerie municipale de Saint-Pierre